



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Arrêté DCL/BRGE n°2022- 52 du 7 mars 2022 modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2020-239 du 29 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune d'Issy-les-Moulineaux

**Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu les dispositions du code électoral et notamment l'article L.19,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

Vu le décret du 25 août 2021 portant nomination de Mme Sophie GUIROY en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté n°2020-038 du 14 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Sophie GUIROY, sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet des Hauts-de-Seine, secrétaire générale adjointe,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu l'arrêté n°2020-239 du 29 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune d'Issy-les-Moulineaux,

Vu la proposition du maire d'Issy-les-Moulineaux,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune et après chaque renouvellement intégral des conseillers municipaux, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 1 de l'arrêté n°2020-239 du 29 octobre 2020 est modifié comme suit :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaires		Titulaires	
1	Nicole BERNADET	1	Jean-Baptiste BART	1	Didier VERNET
2	Dominique GIACOMETTI				
3	Maria GARRIGUES				
Suppléants		Suppléant		Suppléant	
4	Christine HELARY-OLIVIER	2	André TANTI	2	Antoine MARMIGNON
5	Thibaut ROUSSEL				
6	Marie-Hélène LE BERRE				

Article 2 : les autres articles restent inchangés.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune d'Issy-les-Moulineaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 7 mars 2022

Le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale adjointe,


Sophie GUIROY